



Versement

1341 W 1 - 311

Identification :

Intitulé / Analyse : Révision des propriétés non bâties de 1960.
Etats de section.

Dates extrêmes : 1960~1962

Importance matérielle : 11,25 ml

Contexte :

Service producteur : Centre des impôts fonciers de Troyes-Ville

N° d'entrée du versement : 54468

Date d'entrée du versement : 25/11/2003

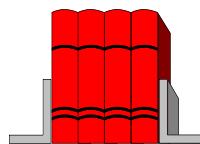
Conditions d'accès aux documents :

Début communicabilité : 2011

Fin communicabilité : 2013

Contrôle de la description :

Date de rédaction de l'inventaire : juillet 2008



Présentation

Présentation du service producteur

Les centres des impôts fonciers assurent la gestion du cadastre et du domaine. Ils établissent le plan cadastral et fixent les valeurs locatives pour les taxes foncières et la taxe d'habitation. Ils participent à la gestion du domaine de l'Etat et au contrôle des opérations immobilières des collectivités publiques.

Les travaux du cadastre ont pour objectif d'évaluer le revenu global d'une commune et sa répartition par propriétaire. Trois sortes de documents constituent le cadastre : les plans cadastraux, les registres des états de section, les matrices cadastrales.

La contribution cadastrale se répartit en deux branches : la contribution cadastrale des propriétés non bâties et de la superficie des bâtiments, et la contribution des propriétés bâties.

-Pour les propriétés non bâties : le cadastre a pour objet de constater le revenu net des terres, c'est à dire le revenu qui reste à un propriétaire une fois déduits les frais de culture, semences, récoltes, entretien et transport des denrées au marché. Les propriétés non bâties peuvent être des terres labourables, des vignes, des jardins, des prés, des pâtures, sèches ou marécageuses, des bois, des mines ou carrières, des canaux de navigation, etc. Les évaluations cadastrales des propriétés non bâties déterminées lors de la dernière révision, ont été incorporées dans les rôles d'imposition de 1963, avec pour date de référence le 1er janvier 1961.

-Pour les propriétés bâties : les modalités d'évaluation foncière varient selon la nature du local à évaluer. On distingue trois types de locaux : les locaux d'habitation, les locaux commerciaux et biens divers, les établissements industriels. Mais les règles d'évaluation des propriétés bâties ne différencient que 2 grands groupes : le premier comprend la généralité des locaux (locaux d'habitation, locaux commerciaux et biens divers, établissements industriels appartenant à des entreprises qui ne relèvent pas d'un régime réel d'imposition), le second regroupe les établissements industriels appartenant à des entreprises relevant d'un régime réel d'imposition.

Histoire administrative

Le cadastre a été instauré par Napoléon par la loi du 15 septembre 1807. Cette loi instaure également la réalisation des « états de sections » (tableau regroupant les différentes propriétés renfermées dans une section) et préconise le regroupement des propriétés bâties et non bâties au sein d'une même matrice.

C'est la loi du 16 avril 1930 qui fonde le cadastre moderne, en décidant la révision des évaluations foncières, et en posant le principe d'une rénovation de l'ancien cadastre et d'une conservation annuelle des plans rénovés.

Histoire administrative du service

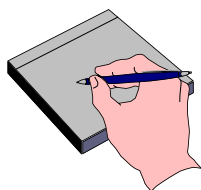
Le centre des impôts fonciers de l'Aube regroupe, depuis avril 2004, les deux centres de Troyes-Ville et Troyes extérieur. Cette fusion est intervenue pour améliorer et simplifier le service rendu aux usagers. Ainsi, le centre des impôts foncier de Troyes-ville, anciennement localisé 28 Bd Victor Hugo à Troyes, a été transféré dans les locaux situés au 143 avenue Pierre Brossolette à Troyes qui abritaient déjà le centre des impôts foncier de Troyes-extérieur.

Présentation du contenu du versement

Mode(s) de classement adopté(s)

Concernant la révision des propriétés non bâties, il s'agit des procès-verbaux des opérations relevés par classe et revenus des parcelles. Les états de section sont classés, quand à eux, par communes dépendantes de la circonscription.

Pour une recherche complète, certaines parcelles ayant été remembrées, il convient de relever les différentes occurrences d'une même section de parcelle (avant et après remembrement).



Annexes

Glossaire :

Etats de section : ils constituent la légende du plan. Ils fournissent pour chaque parcelle : son identifiant (section et numéro de plan), son adresse (voie ou lieu-dit, numéro de voirie s'il existe), sa contenance cadastrale, le numéro communal de son propriétaire, des indications sur les mutations. Les états de sections existent en deux exemplaires de présentation différente : sous forme de "liste parcellaire" au bureau du cadastre ou sous forme de "registre" à la Mairie.

Parcelle : portion de terrain d'un seul tenant, située dans un même lieu-dit, appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision et constituant une unité foncière indépendante selon l'agencement donné à la propriété. Le numérotage parcellaire est effectué, à l'origine, sans interruption et par sections. Toute parcelle nouvelle ou modifiée reçoit un nouveau numéro pris à la suite du dernier attribué dans la section ; le numéro de la parcelle primitive n'est jamais réutilisé mais il permet de localiser la nouvelle parcelle créée qui fait référence à la parcelle primitive.

Réfection cadastrale : définition et arpentage de l'ensemble des propriétés situées sur une même commune. Cette opération est entreprise dans le cas où les documents cadastraux sont de mauvaise qualité et où la détermination du parcellaire sur le terrain est rendue difficile. Dans le cas où le cadastre avait déjà été précédemment renouvelé dans une commune, c'est le conseil municipal qui décide si un nouvel arpentage doit être réalisé.

Révision cadastrale : mise à jour des documents cadastraux. Elle ne doit demander qu'une intervention limitée, en se référant à des documents existants, qui permettent de rectifier sans difficulté appréciable les documents du Cadastre. La révision est décidée d'office par les services fiscaux. Si des reconnaissances sont effectuées sur le terrain, elles ne comportent pas de délimitation contradictoire, comme c'est le cas pour la réfection.

Section : fraction du territoire communal déterminée de façon à faciliter l'établissement et la consultation des documents cadastraux. Son périmètre est constitué, dans la mesure du possible, par des limites naturelles présentant un caractère suffisant de fixité (voie de communications, cours d'eau, ...). La commune est décomposée en un nombre minimal de sections représentées graphiquement sur un format grand aigle (75 * 105 cm).



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 pose comme principe le droit de toute personne à l'information (article 1) et par conséquent, le droit d'obtenir communication des documents détenus par une administration sous réserve que leur consultation ne porte pas atteinte à l'un des secrets protégés par la loi.

Le législateur définit des « secrets absolus » (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 15 juillet 2008 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008 en vertu des articles 17 et 18.

La loi Archives n° 2008-696 instaure le principe de la libre communicabilité des archives publiques à toute personne, et révisé les délais spéciaux. Les délais spéciaux sont désormais (suivant le contenu du document) :

- de 25, 50 et 75 ans à compter de la date du document ; le délai de 100 ans tel que le fixait la Loi Archives n° 79-18 étant toujours applicable dans le cas de dossiers ou d'actes mettant en cause des mineurs.

- de 100 et 120 ans à compter de la date de naissance de la personne ou de 25 ans à compter de la date de décès de la personne.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-92	Révision des propriétés non bâties.	1960-1962
93-311	Registres des états de section.	1960-1962

1341 W 1 ~ 311 Révision des propriétés non bâties : procès-verbaux des opérations (1960), états de section.

1341 W 1 ~ 92 Révision des propriétés non bâties.

1960 - 1962

1341 W 1	Loges-Margueron (Les).	1960 - 1962
1341 W 2	Longeville-sur-Mogne.	1960 - 1962
1341 W 3	Lusigny-sur-Barse.	1960 - 1962
1341 W 4	Luyères.	1960 - 1962
1341 W 5	Machy.	1960 - 1962
1341 W 6	Magnant.	1960 - 1962
1341 W 7	Mergey.	1960 - 1962
1341 W 8	Merrey-sur-Arce.	1960 - 1962
1341 W 9	Mesnil Saint-Père.	1960 - 1962
1341 W 10	Mesnil-Sellières.	

		1960 - 1962
1341 W 11	Metz-Robert.	1960 - 1962
1341 W 12	Montangon.	1960 - 1962
1341 W 13	Montaulin.	1960 - 1962
1341 W 14	Montceaux-lès-Vaudes.	1960 - 1962
1341 W 15	Montfey.	1960 - 1962
1341 W 16	Montgueux.	1960 - 1962
1341 W 17	Montiéramey.	1960 - 1962
1341 W 18	Montigny-les-Monts.	1960 - 1962
1341 W 19	Montmartin-le-Haut.	1960 - 1962
1341 W 20	Montreuil-sur-Barse.	1960 - 1962
1341 W 21	Moussey.	1960 - 1962
1341 W 22	Mussy-sur-Seine.	1960 - 1962
1341 W 23	Neuville-sur-Seine.	1960 – 1962
1341 W 24	Noë-les-Mallets.	1960 - 1962

1341 W 25	Noës-près-Troyes (Les).	1960 - 1962
1341 W 26	Onjon.	1960 - 1962
1341 W 27	Pargues.	1960 - 1962
1341 W 28	Payns.	1960 - 1962
1341 W 29	Piney.	1960 - 1962
1341 W 30	Plaines-Saint-Lange.	1960 - 1962
1341 W 31	Poligny.	1960 - 1962
1341 W 32	Polisot.	1960 - 1962
1341 W 33	Polisy.	1960 - 1962
1341 W 34	Pont-Sainte-Marie.	1960 - 1962
1341 W 35	Pougy.	1960 - 1962
1341 W 36	Praslin.	1960 - 1962
1341 W 37	Prusy.	1960 - 1962
1341 W 38	Puits-et-Nuisement.	1960 - 1962
1341 W 39	Racines.	

		1960 - 1962
1341 W 40	Riceys (Les).	1960 - 1962
1341 W 41	Rivière-de-Corps (La)	1960 - 1962
1341 W 42	Roncenay.	1960 - 1962
1341 W 43	Rosières-près-Troyes.	1960 - 1962
1341 W 44	Rouilly-Sacey.	1960 - 1962
1341 W 45	Rouilly-Saint-Loup.	1960 - 1962
1341 W 46	Ruvigny.	1960 - 1962
1341 W 47	Saint-André-les-Vergers.	1960 - 1962
1341 W 48	Saint-Benoît-sur-Seine.	1960 - 1962
1341 W 49	Saint-Germain.	1960 - 1962
1341 W 50	Saint-Jean-de-Bonneval.	1960 - 1962
1341 W 51	Saint-Julien-les-Villas.	1960 - 1962
1341 W 52	Saint-Léger-près-Troyes.	1960 – 1962
1341 W 53	Saint-Lyé.	1960 - 1962

1341 W 54	Sainte-Maure.	1960 - 1962
1341 W 55	Saint-Parres-aux-Tertres.	1960 - 1962
1341 W 56	Saint-Parres-lès-Vaudes.	1960 - 1962
1341 W 57	Saint-Phal.	1960 - 1962
1341 W 58	Saint-Pouange.	1960 - 1962
1341 W 59	Saint-Thibault.	1960 - 1962
1341 W 60	Saint-Usage.	1960 - 1962
1341 W 61	Sainte-Savine.	1960 - 1962
1341 W 62	Sommeval.	1960 - 1962
1341 W 63	Souligny.	1960 - 1962
1341 W 64	Thennelières.	1960 - 1962
1341 W 65	Thieffrain.	1960 - 1962
1341 W 66	Torvilliers.	1960 - 1962
1341 W 67	Troyes.	1960 - 1962
1341 W 68	Turgy.	

		1960 - 1962
1341 W 69	Vailly.	1960 - 1962
1341 W 70	Vallières.	1960 - 1962
1341 W 71	Vanlay.	1960 - 1962
1341 W 72	Vaudes.	1960 - 1962
1341 W 73	Vendue-Mignot (La).	1960 - 1962
1341 W 74	Verpillières-sur-Ource.	1960 - 1962
1341 W 75	Verrières.	1960 - 1962
1341 W 76	Villacerf.	1960 - 1962
1341 W 77	Villechétif.	1960 - 1962
1341 W 78	Villehardouin.	1960 - 1962
1341 W 79	Villemereuil.	1960 - 1962
1341 W 80	Villemorien.	1960 - 1962
1341 W 81	Villemoyenne.	1960 – 1962
1341 W 82	Villeneuve-au-Chemin.	1960 - 1962

1341 W 83	Villery.	1960 - 1962
1341 W 84	Ville-sur-Arce.	1960 - 1962
1341 W 85	Villiers-le-Bois.	1960 - 1962
1341 W 86	Villiers-sous-Praslin.	1960 - 1962
1341 W 87	Villy-en-Trodes.	1960 - 1962
1341 W 88	Virey-sous-Bar.	1960 - 1962
1341 W 89	Vitry-le-Croisé.	1960 - 1962
1341 W 90	Viviers-sur-Artaut.	1960 - 1962
1341 W 91	Vosnon.	1960 - 1962
1341 W 92	Vougrey.	1960 - 1962

1341 W 93 ~ 311 Registres des états de section
--

1960 - 1962

1341 W 93	Arrelles.	1960 - 1962
1341 W 94	Assenay.	1960 - 1962
1341 W 95	Assencières.	1960 - 1962
1341 W 96	Auxon.	

		1960 - 1962
1341 W 97	Avirey-Lingey (sections A à D).	1960 - 1962
1341 W 98	Avirey-Lingey (annulations).	1960 - 1962
1341 W 99	Avirey-Lingey (sections E à la fin).	1960 - 1962
1341 W 100	Avreuil.	1960 - 1962
1341 W 101	Bagneux-la-Fosse.	1960 - 1962
1341 W 102	Balnot-la-Grange.	1960 - 1962
1341 W 103	Balnot-sur-Laignes (sections A à C).	1960 - 1962
1341 W 104	Balnot-sur-Laignes (sections D à la fin).	1960 - 1962
1341 W 105	Bar-sur-Seine (sections A à AK).	1960 - 1962
1341 W 106	Bar-sur-Seine (sections AL à la fin).	1960 - 1962
1341 W 107	Barberey-Saint-Sulpice.	1960 - 1962
1341 W 108	Bernon.	1960 - 1962
1341 W 109	Bertignolles.	1960 – 1962
1341 W 110	Beurey.	1960 - 1962

1341 W 111	Bordes-Aumont (Les).	1960 - 1962
1341 W 112	Bouilly (section A à D).	1960 - 1962
1341 W 113	Bouilly (sections B, D et E).	1960 - 1962
1341 W 114	Bouranton.	1960 - 1962
1341 W 115	Bourguignons.	1960 - 1962
1341 W 116	Bouy-Luxembourg.	1960 - 1962
1341 W 117	Bragelogne-Beauvoir (sections A à YB).	1960 - 1962
1341 W 118	Bragelogne-Beauvoir (sections ZA à la fin).	1960 - 1962
1341 W 119	Bréviandes.	1960 - 1962
1341 W 120	Brévonnes.	1960 - 1962
1341 W 121	Brévonnes (annulations).	1960 - 1962
1341 W 122	Briel-sur-Barse.	1960 - 1962
1341 W 123	Buchères.	1960 - 1962
1341 W 124	Buxeuil.	1960 - 1962
1341 W 125	Buxières-sur-Arce.	

		1960 - 1962
1341 W 126	Buxières-sur-Arce (annulations).	1960 - 1962
1341 W 127	Celles-sur-Ource (sections A à E).	1960 - 1962
1341 W 128	Celles-sur-Ource (sections AB à CL).	1960 - 1962
1341 W 129	Celles-sur-Ource (sections AC à C).	1960 - 1962
1341 W 130	Chacenay.	1960 - 1962
1341 W 131	Chamoy.	1960 - 1962
1341 W 132	Chamoy (annulations).	1960 - 1962
1341 W 133	Channes.	1960 - 1962
1341 W 134	Chaource (sections A à D).	1960 - 1962
1341 W 135	Chaource (sections E à la fin).	1960 - 1962
1341 W 136	Chapelle-Saint-Luc (La) (sections AP à AY).	1960 - 1962
1341 W 137	Chapelle-Saint-Luc (La) (sections AM à AX).	1960 - 1962
1341 W 138	Chapelle-Saint-Luc (La) (sections A à E).	1960 – 1962
1341 W 139	Chapelle-Saint-Luc (La) (sections F à XX).	1960 - 1962

1341 W 140	Chappes.	1960 - 1962
1341 W 141	Chaserey.	1960 - 1962
1341 W 142	Chauffour-lès-Bailly.	1960 - 1962
1341 W 143	Chervey (sections D à ZC).	1960 - 1962
1341 W 144	Chervey (sections A à ZS).	1960 - 1962
1341 W 145	Chesley (sections A à ZS).	1960 - 1962
1341 W 146	Chesley (sections A à C).	1960 - 1962
1341 W 147	Chesley (sections D à la fin).	1960 - 1962
1341 W 148	Chessy-les-Prés (sections A à F).	1960 - 1962
1341 W 149	Chessy-les-Prés (sections G à ZV).	1960 - 1962
1341 W 150	Chessy-les-Prés (sections A à ZY).	1960 - 1962
1341 W 151	Clérey (sections B à AH).	1960 - 1962
1341 W 152	Clérey (sections AI à la fin).	1960 - 1962
1341 W 153	Cormost.	1960 - 1962
1341 W 154	Coursan-en-Othe.	

		1960 - 1962
1341 W 155	Courtaout.	1960 - 1962
1341 W 156	Courtenot.	1960 - 1962
1341 W 157	Courteranges.	1960 - 1962
1341 W 158	Courteron.	1960 - 1962
1341 W 159	Coussegrey (sections AC à AH).	1960 - 1962
1341 W 160	Coussegrey (sections AB à AN).	1960 - 1962
1341 W 161	Coussegrey (sections AO à la fin).	1960 - 1962
1341 W 162	Creney-près-Troyes.	1960 - 1962
1341 W 163	Crésantignes.	1960 - 1962
1341 W 164	Croûtes (Les).	1960 - 1962
1341 W 165	Cunfin.	1960 - 1962
1341 W 166	Cussangy (sections A à C).	1960 - 1962
1341 W 167	Cussangy (sections D à la fin).	1960 – 1962
1341 W 168	Davrey.	1960 - 1962

1341 W 169	Dosches.	1960 - 1962
1341 W 170	Eaux-Puiseaux.	1960 - 1962
1341 W 171	Eguilly-sous-Bois.	1960 - 1962
1341 W 172	Ervy-le-Châtel (sections A à ZW).	1960 - 1962
1341 W 173	Ervy-le-Châtel (sections E à ZE).	1960 - 1962
1341 W 174	Essoyes.	1960 - 1962
1341 W 175	Etourvy.	1960 - 1962
1341 W 176	Fays-la-Chapelle.	1960 - 1962
1341 W 177	Fontette.	1960 - 1962
1341 W 178	Fouchères.	1960 - 1962
1341 W 179	Fralignes	1960 - 1962
1341 W 180	Fresnoy-le-Château.	1960 - 1962
1341 W 181	Géraudot.	1960 - 1962
1341 W 182	Granges (Les).	1960 - 1962
1341 W 183	Gyé-sur-Seine (sections A à C).	

		1960 - 1962
1341 W 184	Gyé-sur-Seine (sections D à la fin).	1960 - 1962
1341 W 185	Isle-Aumont.	1960 - 1962
1341 W 186	Javernant.	1960 - 1962
1341 W 187	Jeugny.	1960 - 1962
1341 W 188	Jully-sur-Sarce.	1960 - 1962
1341 W 189	Lagesse.	1960 - 1962
1341 W 190	Laines-aux-Bois.	1960 - 1962
1341 W 191	Landreville (sections A et B).	1960 - 1962
1341 W 192	Landreville (sections G à ZN).	1960 - 1962
1341 W 193	Landreville (sections C à F).	1960 - 1962
1341 W 194	Landreville (sections C à ZN).	1960 - 1962
1341 W 195	Lantages.	1960 - 1962
1341 W 196	Laubressel.	1960 – 1962
1341 W 197	Lavau.	1960 - 1962

1341 W 198	Lignières.	1960 - 1962
1341 W 199	Lirey.	1960 - 1962
1341 W 200	Loches-sur-Ource (sections A à B).	1960 - 1962
1341 W 201	Loches-sur-Ource (sections C à D).	1960 - 1962
1341 W 202	Loches-sur-Ource (sections E à ZO).	1960 - 1962
1341 W 203	Loches-sur-Ource (sections A à ZO).	1960 - 1962
1341 W 204	Loge-Pomblin (La).	1960 - 1962
1341 W 205	Loges-Margueron (Les).	1960 - 1962
1341 W 206	Longeville-sur-Mogne.	1960 - 1962
1341 W 207	Longpré-le-Sec.	1960 - 1962
1341 W 208	Lusigny-sur-Barse.	1960 - 1962
1341 W 209	Luyères.	1960 - 1962
1341 W 210	Macey.	1960 - 1962
1341 W 211	Machy.	1960 - 1962
1341 W 212	Magnant.	

		1960 - 1962
1341 W 213	Maisons-lès-Chaource.	1960 - 1962
1341 W 214	Marolles-lès-Bailly.	1960 - 1962
1341 W 215	Marolles-sous-Lignières.	1960 - 1962
1341 W 216	Maupas (Les), Mergey (sections A à B).	1960 - 1962
1341 W 217	Mergey (sections C à la fin).	1960 - 1962
1341 W 218	Merrey-sur-Arce.	1960 - 1962
1341 W 219	Mesnil-Saint-Père.	1960 - 1962
1341 W 220	Mesnil-Sellières.	1960 - 1962
1341 W 221	Metz-Robert.	1960 - 1962
1341 W 222	Montaulin, Montceaux-lès-Vaudes.	1960 - 1962
1341 W 223	Montfey.	1960 - 1962
1341 W 224	Montgueux.	1960 - 1962
1341 W 225	Montiéramey.	1960 – 1962
1341 W 226	Montigny-les-Monts, Montmartin-le-Haut.	1960 - 1962

1341 W 227	Montreuil-sur-Barse.	1960 - 1962
1341 W 228	Moussey.	1960 - 1962
1341 W 229	Mussy-sur-Seine (sections A à C).	1960 - 1962
1341 W 230	Mussy-sur-Seine (sections D à la fin).	1960 - 1962
1341 W 231	Neuville-sur-Seine (sections A à B).	1960 - 1962
1341 W 232	Neuville-sur-Seine (sections C à la fin).	1960 - 1962
1341 W 233	Noë-les-Mallets, Noës-près-Troyes (Les).	1960 - 1962
1341 W 234	Onjon.	1960 - 1962
1341 W 235	Pargues.	1960 - 1962
1341 W 236	Pavillon-Sainte-Julie (Le) (sections E à P).	1960 - 1962
1341 W 237	Pavillon-Sainte-Julie (Le) (sections Q à la fin).	1960 - 1962
1341 W 238	Payns.	1960 - 1962
1341 W 239	Piney (sections A à H).	1960 - 1962
1341 W 240	Piney (sections I à la fin).	1960 - 1962
1341 W 241	Plaines-Saint-Lange.	

		1960 - 1962
1341 W 242	Poligny, Polisot.	1960 - 1968
1341 W 243	Polisy.	1960 - 1962
1341 W 244	Pont-Sainte-Marie.	1960 - 1962
1341 W 245	Praslin.	1960 - 1962
1341 W 246	Prusy, Puits-et-Nuisement.	1960 - 1962
1341 W 247	Racines.	1960 - 1962
1341 W 248	Riceys (Les) (sections A à E).	1960 - 1962
1341 W 249	Riceys (Les) (sections F à AD).	1960 - 1962
1341 W 250	Riceys (Les) (sections AE à AO).	1960 - 1962
1341 W 251	Riceys (Les) (sections AP à AY).	1960 - 1962
1341 W 252	Riceys (Les) (sections AZ à la fin).	1960 - 1962
1341 W 253	Riceys (Les) (sections C, D, E, H, BE).	1960 - 1962
1341 W 254	Rivière-de-Corps (La).	1960 – 1962
1341 W 255	Roncenay.	1960 - 1962

1341 W 256	Rosières-près-Troyes.	1960 - 1962
1341 W 257	Rouilly-Sacey.	1960 - 1962
1341 W 258	Rouilly-Saint-Loup.	1960 - 1962
1341 W 259	Rumilly-lès-Vaudes, Ruvigny.	1960 - 1962
1341 W 260	Saint-André-les-Vergers (sections V à AM).	1960 - 1962
1341 W 261	Saint-André-les-Vergers (sections AN à la fin).	1960 - 1962
1341 W 262	Saint-Benoît-sur-Seine.	1960 - 1962
1341 W 263	Saint-Germain, Saint-Jean-de-Bonneval.	1960 - 1962
1341 W 264	Saint-Julien-les-Villas.	1960 - 1962
1341 W 265	Saint-Léger-près-Troyes.	1960 - 1962
1341 W 266	Saint-Lyé (sections A à AL).	1960 - 1962
1341 W 267	Saint-Lyé (sections AM à la fin).	1960 - 1962
1341 W 268	Saint-Parres-aux-Tertres (sections A et B), Saint-Parres-lès-Vaudes (sections A, B, ZA et ZB).	1960 - 1962
1341 W 269	Saint-Parres-aux-Tertres (sections A et B), Saint-Parres-lès-Vaudes (section B), Sainte-Savine (section ZD), Ville-sur-Arce (section ZD).	1960 - 1962

1341 W 270	Saint-Phal.	1960 - 1962
1341 W 271	Saint-Pouange.	1960 - 1962
1341 W 272	Saint-Thibault.	1960 - 1962
1341 W 273	Saint-Usage, Sommeval.	1960 - 1962
1341 W 274	Sainte-Maure.	1960 - 1962
1341 W 275	Sainte-Savine (sections A à AE).	1960 - 1962
1341 W 276	Sainte-Savine (sections AH à la fin).	1960 - 1962
1341 W 277	Souligny, Thennelières.	1960 - 1962
1341 W 278	Thieffrain.	1960 - 1962
1341 W 279	Torvilliers.	1960 - 1962
1341 W 280	Troyes (sections AB à AO).	1960 - 1962
1341 W 281	Troyes (sections AP à BE).	1960 - 1962
1341 W 282	Troyes (sections BH à BP).	1960 - 1962
1341 W 283	Troyes (sections BR à BZ).	1960 - 1962
1341 W 284	Troyes (sections CD à CM).	

		1960 - 1962
1341 W 285	Troyes (sections CN à CS).	1960 - 1962
1341 W 286	Turgy (sections A à D).	1960 - 1962
1341 W 287	Vailly (suppressions).	1960 - 1962
1341 W 288	Vailly (sections A à ZI).	1960 - 1962
1341 W 289	Val d'Auzon.	1960 - 1962
1341 W 290	Vallières.	1960 - 1962
1341 W 291	Vanlay (sections A à D).	1960 - 1962
1341 W 292	Vanlay (sections E à la fin).	1960 - 1962
1341 W 293	Vaudes, Vendue-Mignot (La).	1960 - 1962
1341 W 294	Verpillières-sur-Ource (sections A à ZM).	1960 - 1962
1341 W 295	Verpillières-sur-Ource (suppressions).	1960 - 1962
1341 W 296	Verrières.	1960 - 1962
1341 W 297	Villacerf.	1960 - 1962
1341 W 298	Ville-sur-Arce (sections A à F).	1960 - 1962

1341 W 299	Ville-sur-Arce (sections G à la fin).	1960 - 1962
1341 W 300	Villechétif.	1960 - 1962
1341 W 301	Villeloup.	1960 - 1962
1341 W 302	Villemereuil, Villemorien.	1960 - 1962
1341 W 303	Villemoyenne (sections A à C).	1960 - 1962
1341 W 304	Villemoyenne (sections D à la fin).	1960 - 1962
1341 W 305	Villeneuve-au-Chemin (La), Villery.	1960 - 1962
1341 W 306	Villiers-le-Bois, Villiers-sous-Praslin.	1960 - 1962
1341 W 307	Villiers-en-Trodes.	1960 - 1962
1341 W 308	Villy-le-Bois, Villy-le-Maréchal, Virey-sous-Bar.	1960 - 1962
1341 W 309	Vitry-le-Croisé (sections A à I).	1960 - 1962
1341 W 310	Vitry-le-Croisé (sections YA à la fin).	1960 - 1962
1341 W 311	Viviers-sous-Artaut, Vosnon, Vougrey.	1960 - 1962